

■ *L'AECC 91 et la CMA 91 se rapprochent*

# De la bonne **gestion** des artisans



***Patrice Cousin (à gauche), président l'AECC 91, et Noël Tourneux, président de la CMA 91, ont paraphé la convention de partenariat qui initie leur nouvelle collaboration.***

Les entreprises artisanales ne comptent le plus souvent que très peu d'employés. Alors on les imagine mal faire appel à un expert-comptable à plein temps. Ces professionnels peuvent néanmoins, au moins de façon ponctuelle, leur être fort utiles. Afin de sensibiliser les artisans à la nécessité de gérer leur activité de façon rigoureuse, la Chambre de métiers et d'artisanat (CMA) et l'Association des experts-comptables et des commissaires aux comptes de l'Essonne (AECC 91) ont signé, le 23 novembre, une convention de partenariat qui officialise

ce rapprochement. Concrètement, il est notamment convenu que des experts-comptables interviendront désormais auprès des artisans lors de leur stage préalable à l'installation (SPI), avant donc de recevoir leur immatriculation. L'AECC 91 va éga-

lement mettre à disposition de la documentation au Centre de formalités des entreprises de la CMA. Elle pourra éventuellement y assurer des permanences. Les experts-comptables s'engagent aussi à participer au comité technique chargé d'évaluer les entreprises artisanales à céder. Et, avec le papy-boom, il va y en avoir dans les années à venir. L'AECC 91 devrait enfin intervenir lors des soirées d'information de la CMA 91. Les deux institutions vont créer des liens Internet sur leur site Web respectif.

■ O.F.

• [www.aecc91.com](http://www.aecc91.com) et  
[www.cm-essonne.fr](http://www.cm-essonne.fr)